



# LES CRITERES SOCIAUX

Les critères sociaux d'attribution d'une bourse sont calculés selon un barème national des ressources et des charges parentales. Les revenus de l'étudiant sont très rarement pris en compte (étudiant marié, parent lui-même...)

## RESSOURCES DE LA FAMILLE

Les ressources prises en compte correspondent aux revenus perçus durant l'année N-2 par rapport à l'année de dépôt de la demande de bourse. Le montant à renseigner est le montant indiquée à la rubrique « Revenu Global Brut ».

**Exemple** : avis fiscal 2020 portant sur les revenus 2019 pour l'année universitaire 2021/2022.

## À savoir !

En cas de changement de situation familiale depuis 2019 (chômage, divorce, etc), des revenus plus récents peuvent être pris en compte sur pièces justificatives.

## CHARGES DE L'ETUDIANT

**Le montant de la bourse dépend de l'éloignement géographique (distance entre le domicile familial et le lieu d'étude) de l'étudiant :**

- De 30 à 249 km = 1 point
- Plus de 250 km = 2 points

## CHARGES DE LA FAMILLE

**Le montant dépend également :**

- Pour chaque enfant fiscalement à charge de la famille, étudiant dans l'enseignement supérieur à la prochaine rentrée, **à l'exclusion du candidat boursier lui-même** = 4 points
- Pour chaque autre enfant fiscalement à charge de la famille, **à l'exclusion du candidat boursier** : 2 points.